Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le 10/07/2026
ID : 085-258502962-20260707-D115_BUR070726-DE

D115-BUR070726

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à quatorze heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Jean-Claude BIRON, Jean-François BIRON, Loïc CHUSSEAU, Alexandra GABORIAU, Lionel GAZEAU, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Romain LEYMONERIE, Antoine METAIS, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD
Excusé : Stéphane BOUILLAUD
Date de convocation : 25 juin 2026
Membres en exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11

Marché 2026-M100 « Mise à disposition de contenants, transport et traitement des gravats et polystyrènes issus des déchèteries de Vendée »

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire

Vu la délibération D071-COS090626 du 9 juin 2026 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu la délibération D070-COS090626 du 9 juin 2026 portant délégation d'attributions du comité syndical au Président,

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que Trivalis a lancé un marché public de prestations de services pour la mise à disposition de contenants, le transport et le traitement des gravats et polystyrènes issus des déchèteries de Vendée. Il précise que ce marché a été passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique (CCP) et qu'il est conclu pour une durée de six (6) ans à compter du 1er janvier 2027.

Monsieur le Président indique que le marché est décomposé en deux lots, qui donnent chacun lieu à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, conclu avec seulement un maximum en valeur :

- Lot n° 1 : Mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets de gravats issus des déchèteries de Vendée et livraison des gravats recyclés, avec un montant maximum de 14 990 000 € HT sur la durée totale du marché
- Lot n° 2 : Mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets de polystyrènes issus des déchèteries de Vendée, avec un montant maximum de 1 331 250 000 € HT sur la durée totale du marché

A la date limite de remise des offres fixée au 15 juin 2026 à 12h00, les entreprises suivantes ont déposé une offre :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation du soumissionnaire
Lot n° 1 : Mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets de gravats issus des déchèteries de Vendée et livraison des gravats recyclés	3	POISSONNET TP
	4	BATI RECYCLAGE – Base & Variante
Lot n° 2 : Mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets de polystyrènes issus des déchèteries de Vendée	2	VENDEE POLYSTYRENE

Monsieur le Président précise tout d'abord que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le 10/07/2026
ID : 085-258502962-20260707-D115_BUR070726-DE

Monsieur le Président indique ensuite que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 07 juillet 2026 et qu'après analyse des offres régulières, acceptables et appropriées en application des critères de jugement des offres annoncés au règlement de la consultation, la Commission d'appel d'offres a, pour chacun des lots, classé en première position et choisi comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, les offres suivantes :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation du soumissionnaire	Montant estimé non contractuel sur la durée totale du marché
Lot n° 1 : Mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets de gravats issus des déchèteries de Vendée et livraison des gravats recyclés	4	BATI RECYCLAGE Offre Variante	13 531 423,32 € HT
Lot n° 2 : Mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets de polystyrènes issus des déchèteries de Vendée	2	VENDEE POLYSTYRENE	1 329 300,00 € HT

Considérant que les candidats remplissent les conditions de participation,

Considérant, pour chacun des lots, le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse par la commission d'appel d'offres,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Admettre** les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,

- **Attribuer** les lots n° 1 et n° 2 aux entreprises ci-dessus indiquées, pour les montants estimés non contractuels susmentionnés,

- **Charger** le Président d'exécuter cette décision et notamment de signer et notifier aux attributaires, les pièces constitutives de ces marchés, ainsi que tout autre document d'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Admet** les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,

- **Attribue** les lots n° 1 et n° 2 aux entreprises ci-dessus indiquées, pour les montants estimés non contractuels susmentionnés,

- **Charge** le Président d'exécuter cette décision et notamment de signer et notifier aux attributaires, les pièces constitutives de ces marchés, ainsi que tout autre document d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Damien Grasset
Président de Trivalis
10 juil. 2026

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Guy Plissonneau
Trivalis - 1er Vice-Président
10 juil. 2026

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).